

La Bio sur les bassins de captage

Raoul Leturcq est responsable de la mission eau au sein de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), Président du Groupement Régional d'Agriculture Biologique en Picardie et à la tête d'une exploitation céréalière bio à Thieux (60). La FNAB travaille à la signature d'une Convention visant à étudier la potentialité de l'agriculture biologique sur les bassins de captage d'eau potable. Il nous explique la démarche.

Pouvez-vous nous expliquer comment l'idée de cette convention a vu le jour ?

L'idée a mûri avec le Comité de Pilotage que la FNAB a créé. Il réunit l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), les Agences de l'Eau, le CEMAGREF, l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer. Dans un premier temps, ce Comité nous a conduits à publier un kit sur la bio et l'eau destiné aux acteurs de l'eau. Puis, nous avons voulu signer une Convention avec ces partenaires pour étudier, grande nature, la potentialité de l'agriculture biologique sur les bassins de captage d'eau potable en mettant en œuvre les outils de diagnostic et de prospective que nous avons développés ensemble.

Quelles sont les différentes étapes fixées dans le cadre de cette convention ?

Nous nous sommes fixés deux années pour formaliser notre projet. Nous allons tout d'abord identifier 4 à 6 sites pilotes sur lesquels nous allons pouvoir tester nos outils méthodologiques sur le terrain. Cette expé-

rimentation va nous permettre de mettre en œuvre nos grilles d'analyse afin de déterminer leur pertinence et d'étudier les éventuelles possibilités d'amélioration. Nous allons choisir les sites les plus intéressants pour notre projet parmi les 500 sites dits « Grenelle », c'est-à-dire les bassins de captage jugés prioritaires en France pour, notamment, mener des actions visant à



réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides.

Quelles sont les principales mesures qui seront étudiées pour réduire les pollutions sur les sites pilotes ?

Par exemple, nous établirons un diagnostic environnemental avec les exploitants volontaires situés sur les bassins concernés. L'objectif est de les aider à faire des choix écologiquement durables et économiquement performants. Ce diagnostic nous permettra,



au départ, de faire un état des lieux pour établir un constat de leurs pratiques agricoles et de les orienter vers des actions rapides adaptées. Selon leurs pratiques, il pourra s'agir de l'extensification de l'élevage, de la protection intégrée visant à réduire les intrants, et, bien sûr, de la possibilité d'une conversion à l'agriculture biologique.

Quelles seront les suites données à ces expérimentations menées grande nature ?

Notre objectif est, bien entendu, de généraliser le procédé que nous aurons validé sur le terrain pour que la bio soit étendue sur les bassins de captage de l'ensemble du territoire. Nous voulons créer une mallette complète d'outils ayant fait leurs preuves et que nous pourrions remettre aux acteurs de l'eau.

Ils auront alors tout en main pour proposer des actions concrètes aux agriculteurs et passer progressivement à l'agriculture biologique pour rétablir la qualité de l'eau.

INRA de Mirecourt : quinze ans d'expérience et des résultats très concluants



Depuis quinze ans, Marc Benoît travaille sur l'agriculture biologique et l'eau à l'INRA de Mirecourt, en Lorraine. Lors des Rencontres nationales de la bio organisées par l'Agence BIO le 9 juin 2009, le chercheur a présenté les résultats de ses observations et témoigné des initiatives prises pour développer la bio dans des zones à fort impact sur l'environnement, comme à Vittel.

fumier, augmentation de la surface potentielle d'épandage afin de répartir plus régulièrement les fumiers compostés sur le territoire, diminution des doses épandues – moins de 15 tonnes par hectare et par an – et augmentation de la part reçue par les prairies ;



- la mise en place d'un nouveau système de culture : proscrire le maïs sur le périmètre protégé, au profit d'une succession luzerne – céréales ou prairies temporaires – céréales ;
- une diminution du chargement sur les prairies pâturées.

Parmi les 23 agriculteurs ayant signé des conventions, 7 ont aujourd'hui converti leur ferme à l'agriculture biologique.

On constate qu'à la suite de ces conversions vers l'agriculture biologique, les teneurs en nitrates diminuent fortement sous les racines des plantes. Dans les prés de fauche en agriculture biologique, fertilisés par du compost, du fumier ou des lisiers, les pertes en nitrates sont très faibles, même si les fertilisations atteignent 100 kg d'azote (non chimique) par hectare. De plus, après un temps de latence, les résidus phytosanitaires disparaissent dans les sols.



Les chercheurs ont alors étudié la façon dont les pratiques et les systèmes de production agricole pouvaient enrayer cette tendance à la hausse et dans quelles conditions ces changements pouvaient se produire. Ce projet a permis de proposer des solutions :

- une nouvelle gestion des déjections animales : compostage du

Pour en savoir plus :

www.agencebio.org
www.organic-farming.europa.eu
www.fnab.org et www.itab.asso.fr

(4 pages et fiches spécifiques sur l'eau téléchargeables)

et les sites web des Agences de l'eau :

<http://www.eau-adour-garonne.fr/> - <http://www.eau-artois-picardie.fr/>
<http://www.eau-loire-bretagne.fr/> - <http://www.eau-rhin-meuse.fr/>
<http://www.eaurmc.fr/> - <http://www.eau-seine-normandie.fr/>



Lettre d'Information N°11

Automne 2009

Qualité de l'eau : la bio coule de source !

La protection de la ressource en eau est devenue une priorité mondiale. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA du 30 décembre 2006) vise à permettre à la France de mettre en œuvre les obligations découlant de la transcription de la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000. En 2004, l'IFEN – Institut Français de l'Environnement – révélait que 96% des points de contrôle des eaux superficielles et 61% des stations d'analyse des eaux souterraines sont contaminés par les pesticides. Un objectif est désormais fixé : le bon état de la ressource en eau à l'horizon 2015.

La bio : des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

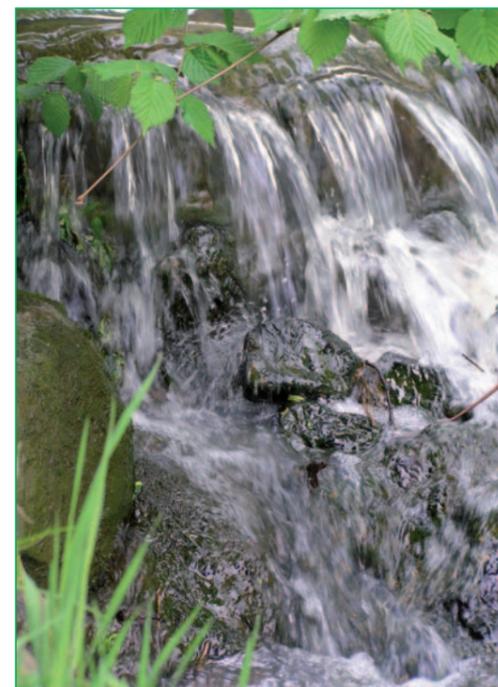
Les pratiques spécifiques de l'agriculture biologique permettent d'éviter la contamination des eaux superficielles et souterraines ou d'améliorer leur qualité phytosanitaire et de diminuer leur teneur en nitrates.

Les agriculteurs biologiques pratiquent la rotation des cultures, privilégient des variétés et des animaux résistants aux maladies et adaptés à leurs terroirs, respectent les équilibres naturels en favorisant la biodiversité. Ils n'utilisent pas de produits chimiques de synthèse.

En cas de besoin, des substances naturelles, dont la liste est expressément fixée dans la réglementation européenne, peuvent être utilisées pour lutter contre des maladies ou parasites.

De plus, les agriculteurs bio utilisent des engrais organiques en quantité limitée pour fertiliser leurs sols et n'ajoutent pas d'engrais minéral azoté. En bio, les agriculteurs implantent des cultures intermédiaires qui permettent notamment de piéger les nitrates en période d'inter-culture. Cela constitue un engrais naturel, retenu vers la surface du sol, qui est utile pour les cultures suivantes.

D'un point de vue quantitatif, l'agriculture biologique permet d'économiser l'eau et d'augmenter la réserve utile des sols en eau. En effet, l'agriculture biologique enrichit les sols en matière organique, ce qui améliore leurs caractéristiques physiques : stabilité structurale accrue, meilleure porosité, capacités de rétention en eau plus élevées.



SOMMAIRE

Pages 2 et 3 :

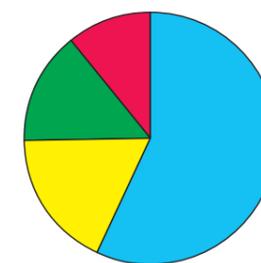
- Des Agences de l'eau en action pour encourager la bio
- En savoir plus sur les missions des Agences de l'eau
- Lons le Saunier : une dynamique territoriale exemplaire

Page 4 :

- La Bio sur les bassins de captage
- INRA de Mirecourt : quinze ans d'expérience et des résultats très concluants

L'eau en France : chiffres clés

Chaque année, environ 34 milliards de m³ d'eau sont prélevés :



- 19,1 milliards de m³ pour la production d'électricité
- 6 milliards de m³ d'eau potable
- 4,8 milliards de m³ pour l'irrigation
- 3,6 milliards de m³ utilisés par l'industrie

Des Agences de l'eau en action pour encourager la bio

En février 2009, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a lancé un appel à projets pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides. Jean Peytavin, chef du service de la ressource en eau, nous explique la démarche de l'Agence.

Pourquoi votre Agence a-t-elle décidé de lancer un appel à projets « pour développer l'agriculture biologique et réduire les pollutions de l'eau par les pesticides » ?

Nous sommes confrontés à un problème de pollution de l'eau par les pesticides et les nitrates. De plus, nous avons des difficultés à trouver de nouveaux projets pour réduire les pollutions diffuses. Nous avons donc décidé de lancer ce grand appel à projets pour trouver de nouvelles pistes de travail.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté politique forte. Le Grenelle de l'Environnement vise à réduire de 50% l'utilisation des pesticides d'ici 2018, à atteindre 6% de SAU bio d'ici 2012 et 20% d'ici 2020. Je suis convaincu que les Agences de l'eau font partie des acteurs ayant un rôle déterminant à jouer pour atteindre ces objectifs en lien avec les enjeux sur l'eau potable.

A qui votre appel à projets s'adresse-t-il ?

Aux acteurs des filières économiques agricoles, collectivités territoriales, organismes de l'agriculture biologique, etc. Les projets doivent reposer sur une démarche collective concernant un territoire du bassin Rhône-Méditerranée ou Corse. Les dossiers sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement éventuel dans leur élaboration ou d'aides bonifiées pour leur mise en œuvre.

Vous avez lancé votre appel en février, quels sont les premiers résultats ?

Notre action se déroule en deux temps. Tout d'abord, les candidats ont préparé des dossiers succincts pour nous permettre de procéder à une première sélection. Notre jury technique a déjà étudié, fin juin, 196 de ces « manifestations d'intérêts », dont 87 étaient directement liées à l'agriculture biologique. Nous en avons retenu la moitié et nous avons demandé aux porteurs de ces projets d'approfondir leur présentation d'ici septembre. La sélection finale des dossiers aura lieu en fin d'année.

Ces résultats répondent-ils à vos objectifs ?

Oui, nous sommes même très satisfaits. Nous n'avions



pas d'objectif quantitatif, ce que nous voulions, c'était de l'innovation. Nous avons reçu beaucoup de projets innovants et de nouveaux partenaires sont entrés en

contact avec nous : associations de producteurs ou de consommateurs, coopératives agricoles, collectivités, entreprises privées, etc. C'est donc une vraie réussite qui va nous permettre d'avancer.

Pouvez-vous nous donner des exemples de projets en lien avec la bio ?

Nous avons de nombreuses initiatives relevant du domaine économique : en particulier la mise en place de circuits courts, l'introduction de la bio en restauration collective, des études de marché, par exemple, sur la possibilité de faire des « vins bio », etc. Nous avons également des projets globaux de la part de collectivités qui souhaitent encourager la conversion bio de producteurs locaux pour introduire la bio dans les restaurants scolaires et, dans le même temps, passer au « zéro pesticide » dans leur espace urbain, etc. Nous avons aussi un projet original de « pépinière d'agriculteurs bio », avec des jeunes producteurs qui débuteraient ensemble sur une ferme collective avant de prendre leur propre exploitation. Bref, comme vous pouvez le constater, les projets sont nombreux et variés !

Cet appel à projets constitue-t-il la seule action mise en œuvre par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse en faveur de la bio ?

Nous menons beaucoup d'autres actions pour la bio. Nous avons notamment un budget spécifique visant à l'augmentation des surfaces en agriculture bio : 3 millions d'euros cette année et autant l'année prochaine pour financer des Mesures AgroEnvironnementales de conversion à l'agriculture biologique. Nous prévoyons également de signer une convention avec la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique du Languedoc-Roussillon qui réunira les acteurs de l'agriculture bio, les professions agricoles, les coopératives, la Région, l'Etat et l'Agence autour d'un projet commun : mettre en place des solutions pour retrouver la qualité de l'eau potable. Nous attendons 10 actions exemplaires concrètes dans les 2 ans à venir sur les aires d'alimentation de captage en eau potable.



En savoir plus sur les missions des Agences de l'eau

Les Agences de l'eau : missionnées pour améliorer la qualité de l'eau et sa gestion

Les Agences de l'eau sont des établissements publics ayant pour but d'améliorer la qualité de l'eau et sa gestion. Il existe 6 Agences de l'eau en France métropolitaine qui interviennent sur les 7 bassins hydrographiques : Artois-Picardie, Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Corse.

Les Agences de l'eau interviennent dans trois grands domaines :

- la lutte contre la pollution ;
- la préservation et la gestion de la ressource en eau ;
- le soutien à la connaissance et à la coopération des acteurs de l'eau.

Le 9ème Programme des Agences de l'eau, en cours jusqu'à la fin 2012, constitue un des leviers d'action pour atteindre le bon état des eaux, préserver la santé et l'environnement et gérer la rareté de la ressource en eau.

Des redevances sur les usages de l'eau

Pour agir, les Agences de l'eau perçoivent des redevances sur les usages de l'eau selon les principes « préleveur-payeur » et « pollueur-payeur ».

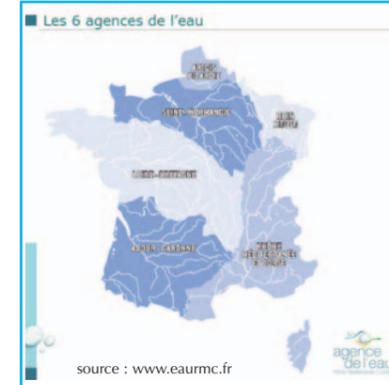
Des aides pour protéger l'eau et les milieux aquatiques

Le produit des redevances permet d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun menées dans le domaine de l'eau par les collectivités locales, les industriels, les agriculteurs, les associations... : études, travaux, recherches, animation, assistance technique et toutes actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution, selon le principe « qui protège les milieux est aidé ».

Les Agences de l'eau apportent un appui aux acteurs locaux de la gestion de l'eau en développant des outils méthodologiques, en conseillant les maîtres d'ouvrages, en animant des réseaux et en mettant en œuvre des actions de sensibilisation. Les Agences de l'eau n'assurent pas directement la construction ou la gestion d'équipements.

La connaissance des milieux aquatiques

Les Agences de l'eau appuient leur action sur des études et une surveillance renforcée des milieux aquatiques. Cet engagement fournit un indicateur pour les Agences afin d'évaluer l'efficacité de leur politique d'intervention.



Les Agences de l'eau contribuent à l'atteinte du bon état de la ressource en eau. Elles disposent d'outils pour encourager l'agriculture biologique :

- une aide aux investissements des agriculteurs – PVE (Plan Végétal Environnement) et PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage);
- un soutien aux Mesures Agro Environnementales et aux MAE Territorialisées de conversion vers l'agriculture biologique ;
- une contribution à l'animation et à l'assistance technique bio.



Lons le Saunier : une dynamique territoriale exemplaire

Depuis les années 60, la Ville de Lons-Le-Saunier, Préfecture du Jura (39) en Franche-Comté, a observé une croissance régulière du taux de nitrates dans l'eau du robinet. Face à ce constat, les décideurs ont entrepris de favoriser le développement de l'agriculture biologique sur la zone d'alimentation des captages d'eau potable de la municipalité. Une initiative renforcée par la création d'un débouché local pour la production biologique.



rencontré des éleveurs de vaches de race montbéliarde. Cette vache présente une capacité de production de viande très intéressante. Nous avons réalisé un appel d'offre pour que la boucherie locale travaille en partenariat et achète des vaches élevées à proximité. Nous cherchons à étendre la démarche à l'ensemble de notre production. »

« Nous avons aussi travaillé sur le lait avec l'Ecole Nationale de Production Laitière de Poligny. Nous nous sommes rapprochés de ces acteurs, afin qu'ils produisent nos yaourts et fromages régionaux. Nous nous sommes rapidement mis d'accord sur un mode de fonctionnement. Ainsi, nous



La parole aux acteurs :

« Le service des eaux a attiré notre attention sur le pic de nitrates et de pesticides augmentant dans l'eau. Cela nous a amenés à faire semer du blé bio au-dessus de la source. Depuis 2001, la ville de Lons et les services de restauration se sont engagés à utiliser ce blé bio, en le faisant transformer en farine localement puis en pain grâce au savoir-faire d'un boulanger de notre territoire. Aujourd'hui, celui-ci approvisionne l'ensemble des collèges et des lycées. »

« Nous avons également travaillé au rapprochement avec toute l'agriculture locale. Nous avons

produisons nos yaourts 100% bio. Les yaourts sont fabriqués à partir de lait bio depuis le début de l'année 2007. Voilà donc un an et demi que nous servons 100% de nos yaourts bio dans la restauration. »

« Aujourd'hui, l'ensemble des actions entreprises portent leurs fruits car nos clients sont réellement satisfaits. Les gens, en général, sont contents du rapport qualité – prix. »

Extraits de l'intervention de représentants de la Ville de Lons-Le-Saunier aux deuxièmes Assises Nationales de l'Agriculture Biologique, organisées par l'Agence BIO le 8 octobre 2008.